



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/04/14

Reçu en Préfecture le : 30/04/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 28 avril 2014
D - 2014/223

Aujourd'hui 28 avril 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana marie TORRES

**Pôle Sénior Albert 1ER. Réaménagement et agrandissement.
Approbation de l'Avant Projet Définitif. Avenant au
marché de maîtrise d'œuvre 2013-315. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement et l'agrandissement du Pôle Senior ALBERT 1^{er} a été confiée, après procédure adaptée, à la Société Carré d'O.

Le coût prévisionnel des travaux était évalué à 175 100 €HT soit 209 419,60 €TTC -valeur février 2013.

Le maître d'oeuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Les modifications techniques entre les phases diagnostic et l'Avant Projet Définitif résultent des éléments suivants :

- une augmentation de 25 m² de surface de couverture
- la prise en compte de l'évolution de la réglementation thermique (RT 2012) qui implique le traitement de l'isolation et du chauffage sur l'ensemble du bâtiment y compris l'existant
- le traitement de la façade par un bardage bois pour harmonisation architecturale tel que définit lors de la présentation à la Commission d'Avant-Projet des permis de construire,
- La création d'un sas d'entrée afin de satisfaire aux exigences thermiques et améliorer le confort des usagers,
- La mise en place d'appareillages sanitaire et de siphons de sol complémentaires.

L'ensemble de ces modifications techniques porte le coût total des travaux à 215 671,00 €HT – valeur février 2013 soit 216 800 € HT – valeur mars 2014.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, le forfait de rémunération définitif de l'équipe de maîtrise d'oeuvre a été ramené à un taux de 9,50 %.

Aussi, l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre n° 2013-315 nécessaire à ce stade des études porte sur les modifications suivantes :

	Montant initial en € HT	Présent Avenant Phase APD € HT
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	175 100,00	216 800,00
Taux de rémunération	9,85 %	9,50 %
Forfait définitif de rémunération	17 247,35	19 512,00
Montant du présent avenant		2 264,65

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet Définitif validé par les services compétents,
- autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 61 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 avril 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE